Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 035-213501158-20260924-D36DPACT_SE26-DE

Direction de l'Aménagement Urbain - KB

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2026

36- CESSION D'UNE MAISON D'HABITATION SITUEE 69 AVENUE GEORGES POMPIDOU AU PROFIT MONSIEUR BEHETRE MATTHEO

Rapporteuse : Mme RAULT

La Ville de Fougères est propriétaire d'un bâtiment situé 69 avenue Georges Pompidou à FOUGERES sur les parcelles cadastrées AR 654 p et AR 652 pour une superficie approximative de 510 m².

La surface définitive des parcelles destinées à être cédées sera déterminée par document d'arpentage.

Ce bâtiment accueillait le logement de gardiennage du stade municipal Berthelot et de la salle de sport Justy Specker.



Par délibération du 11 décembre 2025, le conseil municipal a prononcé la désaffectation de l'usage du public de l'ensemble immobilier cadastré AR 654 p et AR 652 pour une superficie approximative de 510 m² et validé le déclassement du domaine public communal de ce bien et l'intégration au domaine privé communal.



Signé électroniquement par Alexandre BRIET le 29/09/2026 08:58:46

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 035-213501158-20260924-D36DPACT_SE26-DE

Madame le Maire a également reçu le pouvoir du conseil municipal pour signer un ou plusieurs mandats simples afin de prévoir la mise en vente de ce bien.

Le 22/05/2026, un mandat de vente simple sans exclusivité a été signé avec l'agence immobilière Century 21, située à FOUGERES.

Une offre d'achat a été transmise le 04/08/2026 au prix de 119 500 €, honoraires compris, par Monsieur Matthéo BEHETRE.
Le montant des honoraires de l'agence sera de 7900 €, soit un prix net vendeur de 111 600 € HT.

Cette offre est conforme à l'avis des services fiscaux en date du 10/06/2026.

La vente de ce terrain ne sera pas assujettie à TVA puisque l'aliénation relève du seul exercice de la propriété, sans autre motivation que celle de réemployer autrement au service de ses missions la valeur de son actif.

L'ensemble des frais, droits et émoluments sera à la charge exclusive de l'acquéreur.

Cette offre précise également que les conditions suivantes seront inscrites au compromis de vente :

- L'obtention d'un prêt pour le financement de l'acquisition ;
- Le certificat d'urbanisme ou les titres de propriétés ne devront pas révéler de charge réelle ou servitude grave pouvant déprécier la valeur du bien ;

Il est également convenu qu'une servitude de passage soit inscrite à l'acte afin d'accéder au portail de la propriété, situé sur le parking du stade.

Après avis favorable de la commission « Urbanisme, Logement et Aménagement Durable », il est proposé au conseil municipal de :

- Valider la cession de la maison d'habitation située 69 avenue Georges Pompidou et cadastrée AR 654 p et AR 652 au profit de Monsieur BEHETRE Matthéo pour une surface approximative de 510 m² au prix net vendeur de 111 600 € HT ;
- Valider les conditions demandées par l'acquéreur présentées ci-dessus ;
- Autoriser Madame le Maire ou son adjointe déléguée à signer le compromis de vente ainsi que l'acte notarié qui seront rédigés par Maitre Aurélia BLANCHET, notaire à Fougères, et dont les frais seront pris en charge par l'acquéreur.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme,
En Mairie,
A Fougères, le 24 septembre 2026

Madame le Maire,

Le Maire

ALICE LEBRET

Signé électroniquement par : Alice LEBRET
Le 2026-09-29T08:58:16+02:00

Le secrétaire de séance,

L'adjoint Délégué à la Jeunesse, vie étudiante, conseil municipal des jeunes

ANTHONY HUE

Signé électroniquement par : Anthony HUE
Le 2026-09-29T12:54:44+02:00

Signé électroniquement par Alice LEBRET le 29/09/2026 08:58:16